

OMPI



WO/GA/24/7

ORIGINAL : français

DATE : 10 août 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Vingt-quatrième session (14^e session ordinaire)
Genève, 20 - 29 septembre 1999

INSTITUTIONNALISATION D'UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Proposition de la République algérienne démocratique et populaire

1. Dans une lettre datée du 7 avril 1999, le directeur général de l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) a demandé au directeur général de l'OMPI d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session des assemblées des États membres de l'OMPI un point concernant l'institutionnalisation d'une journée mondiale de la propriété intellectuelle. Le texte de cette lettre se trouve à l'annexe du présent document.

2. *L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur cette proposition.*

[L'annexe suit]

INAPI INSTITUT NATIONAL ALGERIEN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE
NATIONAL ALGERIAN INSTITUTE FOR INDUSTRIAL PROPERTY

Monsieur le Directeur Général de l'OMPI
34, chemin des Colombettes
1211, Genève 20 (Suisse)

7 Avr. 1999

N/REF : 027 DG/MS/99

Objet : Institutionnalisation d'une journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Monsieur le Directeur Général,

Dans ma déclaration faite en session plénière à l'occasion de la 33ème assemblée des Etats membres de l'OMPI, tenue en septembre 1998 à Genève, j'avais suggérer d'institutionnaliser une journée Mondiale de la Propriété intellectuelle à l'instar d'un évènement marquant susceptible d'être retenu comme tel.

L'objectif étant de créer un cadre de mobilisation et de sensibilisation plus large. d'ouvrir l'accès au volet promotionnel de l'innovation et de reconnaître les résultats des promoteurs de la propriété intellectuelle à travers le monde.

L'organisation d'une exposition des inventrices mondiales, dans les galeries de l'OMPI en septembre dernier en a été une première et la tendance vers des actions de sensibilisation sur la propriété intellectuelle au sein de manifestations nationales, sont autant d'exemples qui méritent réflexion sur la mise en place au plan mondial d'une journée internationale où sera marquée une pause d'observations et de connaissance des efforts accomplis dans ce domaine.

Sachant les prédispositions qu'implique la mise en œuvre d'une telle mesure, sur le plan institutionnel, j'ai l'honneur de vous suggérer d'introduire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des États membres, un point relatif à l'examen de cette question. Ce point pourrait s'intituler «*propositions de l'Algérie relatives à l'institutionnalisation d'une journée mondiale de la propriété intellectuelle*» Le moment venu nous pourrions faire des propositions concrètes à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes considérations.

Le Directeur Général

(Signée)

Amor BOUHNİK

[Fin de l'annexe et du document]